

**LISTE POUR ENSET**

<b>Pièces constitutives du dossier de prise en charge</b>			
<b>N°</b>	<b>Nombre</b>	<b>Nature des pièces</b>	<b>Titre du signataire</b>
1.	1	Demande timbrée	L'intéressé (e)
2.	1	Photocopie certifiée de l'acte de mariage (éventuellement)	Une autorité civile ou administrative
3.	1	Photocopie certifiée de l'acte de naissance	Une autorité civile ou administrative
4.	2	Notices individuelles	L'intéressé (e)
5.	2	Fiches antilopes	L'intéressé (e)
6.	1	Certificat collectif de prise de service	MINESEC
7.	1	Communiqué portant admission au concours	MINESUP
8.	1	Certificat d'individualité (éventuellement)	Une autorité administrative
<b>pièces constitutives du dossier d'intégration</b>			
<b>N°</b>	<b>Nombre</b>	<b>Nature des pièces</b>	<b>Titre du signataire</b>
1.	1	Demande timbrée	L'intéressé (e)
2.	1	Photocopie certifiée de l'acte de mariage (éventuellement)	Une autorité civile ou administrative
3.	2	Photocopies certifiées de l'acte de naissance	Une autorité civile ou administrative
4.	1	Certificat d'individualité (éventuellement)	Une autorité administrative
5.	2	Fiches de renseignements	Une autorité administrative
6.	1	Extrait de casier judiciaire	Une autorité judiciaire de la localité de naissance
7.	2	Photocopies certifiées du diplôme d'entrée	Une autorité administrative
8.	2	Photocopies certifiées du DIPET 1 pour ceux qui ont fait 5 ans	Une autorité administrative
9.	2	Photocopies certifiées du diplôme de sortie	Une autorité administrative
10.	2	Photocopies certifiées du GCE Ordinary Level pour ceux qui sont entrés avec le GCE Advance Level	Une autorité administrative
11.	2	Attestations de présentation de l'original du GCE Ordinary Level pour ceux qui sont entrés avec le GCE Advance Level	Le Préfet ou le Gouverneur
12.	2	Attestations de présentation de l'original du diplôme d'entrée	Le Préfet ou le Gouverneur
13.	2	Attestations de présentation de l'original du DIPET 1 pour ceux qui ont fait 5 ans	Le Préfet ou le Gouverneur
14.	2	Attestations de présentation de l'original du diplôme de sortie	Le Préfet ou le Gouverneur

15.	1	Certificat collectif de prise de service	MINESEC
16.	1	Engagement décennal	Une autorité administrative
17.	1	Un bulletin de visite médical	Délégué Régional de la Santé Publique
18.	1	Curriculum vitae	L'intéressé (e)
19.	1	Communiqué portant ouverture du concours	MINESUP
20.	1	Communiqué portant admission au concours	MINESUP
21.	1	Communiqué portant admission au tiers supérieur (éventuellement)	MINESUP
22.	1	Communiqué portant admission au diplôme de sortie	MINESUP

**Nb :**

- Les dossiers de prise en charge doivent être transmis au plus tard deux (02) semaines avant la sortie officielle, délais de rigueur.
- Les dossiers d'intégration doivent être transmis au plus tard un (01) mois après la sortie officielle, délais de rigueur.
- Aucun document ne doit être signé au commissariat

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN  
*Paix-Travail-Patrie*  
 =====  
 MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES  
 =====  
 SecrÉTARIAT GENERAL  
 =====  
 DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
 =====

REPUBLIC OF CAMEROON  
*Peace-Work-Fatherland*  
 =====  
 MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION  
 =====  
 SECRETARIAT GENERAL  
 =====  
 DEPARTMENT OF HUMAN RESOURCES  
 =====

**LISTE POUR ENS**

<b>Pièces constitutives du dossier de prise en charge</b>			
<b>N°</b>	<b>Nombre</b>	<b>Nature des pièces</b>	<b>Titre du signataire</b>
1.	1	Demande timbrée	L'intéressé (e)
2.	1	Photocopie certifiée de l'acte de mariage (éventuellement)	Une autorité civile ou administrative
3.	1	Photocopie certifiée de l'acte de naissance	Une autorité civile ou administrative
4.	2	Notices individuelles	L'intéressé (e)
5.	2	Fiches antilopes	L'intéressé (e)
6.	1	Certificat collectif de prise de service	MINESEC
7.	1	Communiqué portant admission au concours	MINESUP
8.	1	Certificat d'individualité (éventuellement)	Une autorité administrative
<b>pièces constitutives du dossier d'intégration</b>			
<b>N°</b>	<b>Nombre</b>	<b>Nature des pièces</b>	<b>Titre du signataire</b>
1.	1	Demande timbrée	L'intéressé (e)
2.	1	Photocopie certifiée de l'acte de mariage (éventuellement)	Une autorité civile ou administrative
3.	2	Photocopies certifiées de l'acte de naissance	Une autorité civile ou administrative
4.	1	Certificat d'individualité (éventuellement)	Une autorité administrative
5.	2	Fiches de renseignements	Une autorité administrative
6.	1	Extrait de casier judiciaire	Une autorité judiciaire de la localité de naissance
7.	2	Photocopies certifiées du diplôme d'entrée	Une autorité administrative
8.	2	Photocopies certifiées du diplôme de Licence pour ceux qui ont fait 5 ans	Une autorité administrative
9.	2	Photocopies certifiées du DIPES 1 pour ceux qui ont fait 5 ans	Une autorité administrative
10.	2	Photocopies certifiées du diplôme de sortie	Une autorité administrative
11.	2	Photocopies certifiées du GCE Ordinary Level pour ceux qui sont entrés avec le GCE Advance Level	Une autorité administrative
12.	2	Attestations de présentation de l'original du GCE Ordinary Level pour ceux qui sont entrés avec le GCE Advance Level	Le Préfet ou le Gouverneur
13.	2	Attestations de présentation de l'original du	Le Préfet ou le Gouverneur

		diplôme de Licence pour ceux qui ont fait 5 ans	
14.	2	Attestations de présentation de l'original du diplôme d'entrée	Le Préfet ou le Gouverneur
15.	2	Attestations de présentation de l'original du DIPES 1 pour ceux qui ont fait 5 ans	Le Préfet ou le Gouverneur
16.	2	Attestations de présentation de l'original du diplôme de sortie	Le Préfet ou le Gouverneur
17.	1	Certificat collectif de prise de service	MINESEC
18.	1	Engagement décennal	Une autorité administrative
19.	1	Un bulletin de visite médical	Délégué Régional de la Santé Publique
20.	1	Curriculum vitae	L'intéressé (e)
21.	1	Communiqué portant ouverture du concours	MINESUP
22.	1	Communiqué portant admission au concours	MINESUP
23.	1	Communiqué portant admission au tiers supérieur (éventuellement)	MINESUP
24.	1	Communiqué portant admission au diplôme de sortie	MINESUP

**Nb :**

- Les dossiers de prise en charge doivent être transmis au plus tard deux (02) semaines avant la sortie officielle, délais de rigueur.
- Les dossiers d'intégration doivent être transmis au plus tard un (01) mois après la sortie officielle, délais de rigueur.
- Aucun document ne doit être signé au commissariat